



Rapport de la commission des finances concernant le préavis de la Municipalité N° 03/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 91'211.45 pour les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers,

La commission des finances (CdF) s'est réunie les 27 mai 2019 et 3 juin 2019 pour l'étude du préavis N° 03/2019.

Elle remercie la Municipalité pour les réponses données aux questions qui lui avaient été transmises par écrit au préalable. La CdF a été déçue de constater que la plupart des réponses étaient minimalistes, peu pertinentes et ne traitaient pas l'essentiel du sujet abordé. Certains des thèmes que la CdF souhaitait développer avec la Municipalité sont examinés ci-dessous.

Bien que les règles du marché public ne s'appliquent pas ici, la CdF estime que la Municipalité aurait dû demander entre quatre et cinq offres pour s'assurer qu'au moins trois soient retournées complètes.

Au sujet de l'offre de l'ingénieur civil, le total des heures estimées (50h) paraît particulièrement élevé à la CdF.

Il y a eu trois soumissionnaires potentiels pour la partie « Maçon », mais seulement deux ont répondu avec une soumission réelle et un devis chiffré. Le premier soumissionnaire a répondu par une offre de CHF 82'385 et le second par une offre de CHF 71'114. Aucun des soumissionnaires n'a donné à la Commune la moindre indication d'un rabais dans son offre. Il faut noter qu'une des entreprises est un fournisseur habituel de la Commune. La CdF est persuadée que les rabais et les escomptes devraient faire partie de l'offre et qu'ils ne se négocient pas seulement lorsque le contrat est octroyé au soumissionnaire.

La CdF s'est informée si la position « régies et divers » doit être chiffrée dans l'offre dès l'instant qu'aucun travail n'est commandé, avec les heures précises de maçons, ouvriers, marteau piqueur, les kilogrammes précis de mortier, les mètres cubes précis de sable, etc. La rubrique « régies et divers » est là à titre indicatif pour donner l'information des prix à l'unité si on fait des travaux de régie. Or la Municipalité nous confirme formellement que rien n'a été demandé. Donc, selon la Municipalité, il n'y a pas de travaux complémentaires commandés par la Direction des Travaux. Par conséquent, la CdF juge qu'il est raisonnable de retirer ce montant du total du crédit demandé par le préavis.

Consécutivement à ce qui précède, le montant de crédit nécessaire s'établit comme suit :

	<b>CHF</b>
Total TTC des offres	79'314,30
./. « Régies et divers » TTC	<u>(8'874.00)</u>
Nouveau total intermédiaire	70'440,30
Divers et imprévus @15%	<u>10'566,05</u>
Nouveau total général	<u>81'006,35</u>
Arrondi à	<u>81'000.00</u>

Pour rappel, la CdF a le devoir de veiller, conformément à sa mission, à l'utilisation prudente des deniers publics de la Commune.

La CdF a reçu un état financier de la Commune au 23.05.2019 qui affiche une situation saine de CHF 4.6 millions de trésorerie. Il reste CHF 1,8 million d'impôts à percevoir sur un total de CHF 9,3 millions d'impôts budgétisés. Du côté des dépenses, la Commune doit encore verser environ CHF 1,2 million pour les préavis existants, à savoir le Collège des Ecureuils et l'installation des velux et des stores à la maison de la Commune.

Le préavis déposé par la Municipalité ne fait pas état du mode de financement des dépenses, si ce n'est partiellement, dans la proposition de décision. Cette dernière est par conséquent précisée dans les conclusions qui suivent.

Pour conclure, la CdF soutient la Municipalité dans sa décision de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente. Néanmoins, pour les raisons expliquées ci-dessus, la CdF juge bon de n'approuver qu'un crédit de CHF 81'000 pour les travaux. Elle demande par ailleurs que l'amortissement soit effectué sur l'année de l'investissement et non pas l'année qui suivra les travaux.

**En conclusion**

La commission des finances, à la majorité, propose au Conseil communal :

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente ;
2. d'accorder la demande de crédit de CHF 81'000 pour la réalisation des travaux de réfection du dallage de la terrasse de la salle polyvalente ;
3. de financer le montant de ces travaux par la trésorerie courante;
4. d'amortir cet investissement par le solde de la réserve du compte "pour travaux futurs" dans l'année de l'investissement.

Pour la commission des finances :



Florian Magnollay  
Président



Matthew Thomson  
Rapporteur

Etoy, le 7 juin 2019